

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 07 MAI 2018 à 19H00

COMPTE-RENDU

Présents : Pierre MONTAGNE, Christelle PAPIN, Ludwig MONTAGNE, Christian ROUCHON Adjoint ; Maryse MONTALON, Frédéric GIFFON, Jacky GRIBET, Hélène LARMANDE, Jean-Claude MANGANO, Bernard ROYET.

Absents excusés : Noël GREVE donne pouvoir à Ludwig MONTAGNE, Maxime BLACHON donne pouvoir à Jacky GRIBET, Robert DEYGAS donne pouvoir à Pierre MONTAGNE, Conception JUNIQUE donne pouvoir à Christelle PAPIN, Christelle LOUIS-PEPIN donne pouvoir à Hélène LARMANDE, Cécile BRUYERE, Yvan ROZIER, Delphine JUNIQUE, Marlène LE DU.

Président de Séance : Pierre MONTAGNE, Maire

Le conseil municipal commence par l'intervention de Monsieur Xavier TOURRE d'ENEDIS, venu présenter aux élus le compteur Linky.

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE- CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIF

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2016-014 en date du 01/02/2016 concernant la signature d'une convention dans le cadre de la participation aux charges de financement de la Médiathèque Départementale de la Drôme des Collines à Saint-Vallier.

La convention signée en 2011, reconduite en 2013 et en 2016 arrivant à échéance, le Département souhaite la renouveler. Le montant de la participation de chaque commune basé sur le mode de calcul de la convention de 1987 est maintenu.

La durée de la nouvelle convention couvre la période 2017-2020. Elle est conclue pour une durée d'un an, renouvelable tacitement trois fois.

Sa signature est nécessaire afin de continuer à bénéficier des services de la médiathèque départementale.

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention de partenariat et d'objectif à signer avec le Conseil Départemental de la Drôme dans le cadre de la participation de la Commune de Saint Barthélemy de Vals aux charges de financement de la Médiathèque Départementale de la Drôme des Collines et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

CONTRAT D'HEBERGEMENT DE LOGICIELS EN MODE « APPLICATION SERVICE PROVIDER » POUR LE MODULE « CIVIL NET ENFANCE » - GESTION DE L'ENFANCE ET DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à partir de la rentrée des classes 2018/2019, la commune adhère à CIVIL NET ENFANCE, logiciel de gestion des activités périscolaires proposé par la Communauté de Communes « Porte de DrômArdèche » et le Syndicat Mixte des Inforoutes de l'Ardèche.

A cet effet, il est nécessaire pour la commune de signer un contrat d'hébergement de logiciel en mode « application service provider » afin de pouvoir utiliser le module CIVIL NET ENFANCE – gestion de l'enfance et des activités périscolaires, pour un montant annuel de 1 140,00 € HT.

Le présent contrat est établi pour une durée de trois ans et prend effet à compter du début de la période de la première date de facturation.

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature du contrat d'hébergement de logiciels en mode « application service provider » pour le module CIVIL NET ENFANCE avec le Syndicat Mixte des Inforoutes de l'Ardèche, pour un montant annuel de 1 140,00 € HT, et pour une durée de trois ans à compter du début de la période de la première facturation et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat d'hébergement.

A LA RENCONTRE DU PASSÉ – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle faite par l'association « A la rencontre du Passé », pour l'organisation de l'exposition « Hommage à nos Poilus de 14-18 » qui aura lieu les 29 et 30 septembre 2018.

Monsieur le Maire propose de verser à l'association « A la rencontre du Passé » une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention exceptionnelle faite par l'association « A la rencontre du passé » et décide de lui octroyer le montant de 150 € pour l'organisation de l'exposition « Hommage à nos Poilus de 14-18 » qui aura lieu les 29 et 30 septembre 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

Lors de cette séance, d'autres informations ont été données :

- Le tirage au sort de la liste des jurés pour le jury d'assises de l'année 2019 a été fait en séance.
- L'acquisition par la commune d'une nouvelle sono
- L'organisation de la cérémonie du 8 mai

- Les spectacles de « Quelques P'Arts » du 11 mai qui auront lieu à trois endroits sur la commune
- L'avancement du dossier du groupe scolaire, avec le choix de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage. Une commission spéciale va être créée pour ce dossier.
- La réunion à la mairie de St-Vallier concernant la maison de l'autonomie
- La réunion à la CCPDA concernant le prélèvement à la source
- La réunion avec le personnel des écoles pour définir les nouveaux horaires de travail à la rentrée scolaire 2018/2019
- Le passage de convois exceptionnels pour emmener les nouveaux tuyaux au centre de valorisation des ordures
- La commission du CCAS à venir concernant le choix du traiteur pour le repas des seniors
- La dangerosité du passage sous le tunnel de l'autoroute à côté du lac, et les moyens possibles pour l'aménager
- Le repas communal élus/agents communaux du 02/06/2018
- La visite de Pierre JOUVET lors du prochain conseil municipal du 04/06/2018 pour parler de la CCPDA

La liste des fêtes et manifestations du mois de mai 2018 est distribuée en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,
Pierre MONTAGNE.